

## Lettre Info n°6

- 1. Projet stratégique 2020-2024 du Grand Port Maritime de La Rochelle
- 2. TOPOS Le réseau d'acteurs néo-aquitains spécialisés dans les solutions et services de mobilité intelligente
- 3. Réglementation des engins de déplacement personnels motorisés (EDPM)



## 1. Projet stratégique 2020-2024 du Grand Port Maritime de La Rochelle

Vision d'avenir traduisant une volonté d'anticipation, et feuille de route pour la période qui s'ouvre, le projet stratégique du Port fixe les actions prioritaires à mener face aux nombreux enjeux et défis actuels : capacité d'adaptation à l'évolution des besoins du territoire et des entreprises, transition écologique et énergétique, transformation numérique, engagement sociétal. Couvrant la période 2020-2024, il donne le cap pour poursuivre les transformations engagées et préparer le monde de demain.

La crise sanitaire du Covid-19, qui mobilise tous les esprits depuis plusieurs mois, aura des conséquences importantes qu'il est encore difficile d'évaluer. Avec la sortie progressive du confinement, il est indispensable de repartir de l'avant en tirant les enseignements de ce contexte inédit, et de préparer l'avenir. C'est tout le sens du projet stratégique du Grand Port Maritime de La Rochelle qui fixe trois orientations :

- « Pour une logistique toujours plus performante »
- « Vers le zéro carbone »
- « L'innovation au cœur de l'action »





Validé par le Conseil de Surveillance après avis favorable du Conseil de Développement du Port, il est le résultat de nombreuses études et démarches de concertation, dont le bilan de mise en œuvre du précédent projet stratégique et la réflexion prospective « Objectif 2040 : imaginons le port de demain » pilotée par le Conseil de Développement.

Déclinées en trente actions associant les parties prenantes du Port, ces orientations visent à inscrire résolument la place portuaire dans la transition écologique et numérique en s'appuyant sur l'innovation.

La mise en œuvre du projet stratégique 2020-2024 fera l'objet d'un suivi régulier par les instances de gouvernance du Port. Avec un programme d'investissements estimé à près de 90 millions d'euros sur la période, en partenariat avec l'État, les collectivités territoriales et l'Europe, la trajectoire financière associée illustre la capacité du Port à mettre en œuvre ces ambitions. Dans le prolongement des mesures d'ores et déjà engagées, il dispose des atouts et compétences requises pour relever ces défis.

Le projet stratégique 2020-2024 est à découvrir en ligne sur www.larochelle.port.fr.

## 2. TOPOS – Le réseau d'acteurs néo-aquitains spécialisés dans les solutions et services de mobilité intelligente

Créé à l'initiative du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, TOPOS est un réseau d'acteurs néoaquitains spécialisés dans les **solutions et services de mobilité intelligente**. L'équipe agit depuis 2006 pour favoriser l'émergence de projets collaboratifs entre ses membres, accélérer le développement et l'innovation des entreprises, en particulier des startups et des PME, et promouvoir la filière régionale au niveau national et international.

En 2017, TOPOS a rejoint le pôle numérique néo-aquitain <u>Digital Aquitaine</u> pour animer le marché de la Mobilité et fait à présent profiter ses membres **d'interactions et de collaborations avec l'ensemble du réseau régional numérique**.

Les adhérents de TOPOS reflètent la richesse régionale de la filière, avec des **acteurs agissant** sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la mobilité :

- Une majorité d'entreprises innovantes de toutes tailles (de la startup au grand groupe);
- Équipementiers / constructeurs ;
- Transporteurs;
- Autorités organisatrices de la mobilité ;
- Gestionnaires d'infrastructures ;
- Sociétés de conseils, bureaux d'études ;
- Écoles d'ingénieurs, universités.

Les membres de TOPOS ont également des compétences clés en matière de :

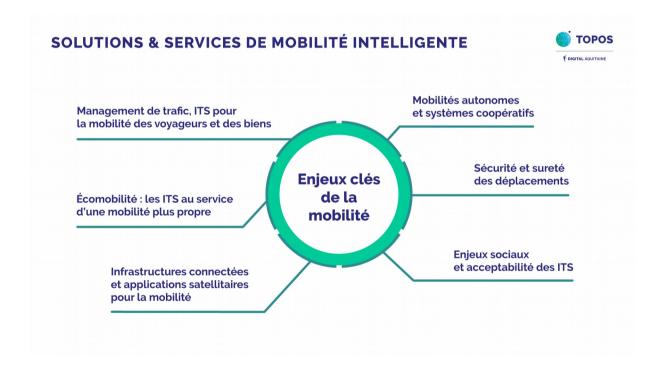
- Management de trafic, Information route temps réel, Aide à la navigation;
- Systèmes coopératifs (communication V2I, I2V, V2V...);
- Écomobilité et nouvelles mobilités ;
- Travaux publics (routes intelligentes, signalétiques);
- Systèmes embarqués critiques temps réels, Récepteurs GNSS, Geofencing, Positionnement centimétrique :



- Cartographie 3D, Réalité augmentée ;
- Big Data, Modèles prédictifs, cyber sécurité;
- Systèmes d'information et outils d'aide à la décision ;
- Logistique, aide à l'exploitation ;
- La démonstration des bénéfices des ITS sur le climat.

TOPOS se positionne comme un **acteur clé sur la scène internationale**. Sous sa coordination, Bordeaux a accueilli en 2015 le **22ème Congrès Mondial des Systèmes de Transport Intelligents** (<u>ITS World Congress</u>), le plus grand Congrès professionnel jamais organisé à Bordeaux.

Depuis 2018 TOPOS pilote, en collaboration avec <u>ATEC ITS France</u> et labellisé par l'ONU, un évènement visant à promouvoir les Systèmes de Transport Intelligents (ITS) comme un outil fondamental au service de la maîtrise du changement climatique. Le symposium international « <u>ITS 4Climate®</u> » a été organisé pour la première fois les 17, 18 et 19 septembre 2019 et fut un réel succès. 6 thématiques ont été travaillées : <u>Climate goals</u>, <u>Mesuring and Evaluating GHG emissions</u>; <u>Lower carbon technologies and solutions</u>; <u>Improving network mode and system efficiency</u>; <u>Decarbonising Freight and Logistics</u>; <u>Mobility as a Service for Climate (MaaS4C)</u>; <u>Deployment Enablers</u>.



À l'échelle régionale l'animatrice du réseau est attentive aux nouveaux appels à projets, aux idées de projets collaboratifs entre les membres, aux formations potentielles... à toutes les opportunités permettant aux adhérents de se développer et de rayonner, en lien avec les enjeux clés de la mobilité qui ont été définis.

Pour tout renseignement complémentaire et contacter l'animatrice : info@topos-aquitaine.org 06.38.01.01.28

Twitter: @Topos\_Mobility LinkedIn: @TOPOS - ITS

Site internet : topos-aquitaine.org



## 3. Réglementation des engins de déplacement personnels motorisés (EDPM)

Trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards... Depuis le 1<sup>er</sup> juillet, certains équipements sont obligatoires sur les engins de déplacement personnels (EDP) motorisés. Ces dispositions entrent en application à la suite d'un décret publié au *Journal officiel* du 25 octobre 2019.



Plus d'informations sur www.ecologique-solidaire.gouv.fr





